



déposé le 07/07/17

SNUipp-FSU 38, Bourse du travail
32, av. de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2
tél : 04 76 40 14 07
fax : 04 76 40 36 42
email : snu38@snuipp.fr
site : <http://38.snuipp.fr>

Une fin d'année mouvementée...

Trois années de suite que les délégués du personnel pointent des erreurs dans le mouvement, aux conséquences manifestes pour des centaines de nos collègues.

Trois années que nous tempêtons pour être entendus et obtenir une relance des opérations informatiques avant la tenue de la CAPD, pour ne pas entériner des affectations erronées.

Les réponses fournies sont parfois sidérantes :

« Le logiciel est obsolète et génère des bugs chaque fois qu'il tourne ; nous ne sommes pas responsables. »

« Des rapprochements de bases n'ont pas fait apparaître certains postes vacants ; nous ne pouvons l'expliquer. » Et quand nous nous étonnons de l'absence de logique dans les ajouts manuels de bonification médicale ou sociale ou de la non application de règles jamais rediscutées, nous avons un retour catégorique : « Nous avons croisé les vœux des personnes avec l'avis du médecin de prévention et/ou de l'assistante sociale. Pour les règles, elles n'ont jamais été écrites et des personnes nous les ont reprochées l'an dernier ; nous en avons tenu compte. »

Pouvons-nous accepter ces justifications bringuebalantes, témoignant une nouvelle fois du peu de considération de notre rôle et de notre travail ?

Pour le SNUipp-FSU, le maintien d'une seule erreur de barème, reconnue par toutes et tous, était insupportable. Réparée, elle aurait conduit à des modifications dont nous ignorons le nombre exact. Combien de situations auraient pu être améliorées dans

un secteur ô combien prisé de notre département ? Nous ne le saurons jamais.

Ne pas siéger le 2 juin, voter unanimement contre le projet de mouvement lors de la CAPD de report du 6 juin, vous informer le soir-même de ces irrégularités, prendre la décision difficile et partagée de ne communiquer aucun résultat nous ont permis de garder la tête haute et de ne

cautionner à aucun moment le refus de

transparence et d'équité de notre administration. L'étape suivante est l'interpellation de notre nouveau ministre et de madame le Recteur. **Nous remercions toutes celles et tous ceux qui, par leur message ou leur appel, ont soutenu, compris et salué notre prise de position.**

Ce journal, à travers les déclarations publiées, que ce

soient celles de la CAPD ou du CTSD,

est le reflet de notre état actuel : à la fois déboussolés par une gestion des personnels tendue et opaque sans Directrice académique depuis mi-mai et une carte scolaire impactée par des directives nationales précipitées et non concertées ; et plus que jamais déterminés à poursuivre notre action syndicale de transformation de l'école et de la société face à la nouvelle majorité présidentielle et aux annonces gouvernementales qui vont dégrader encore et toujours les services publics et porter des coups profonds à nos droits et nos valeurs.

Il est temps de nous rejoindre !

Bel été à toutes et tous avec trois mots en résonance : **vigilance, réactivité et offensive.**

Un état d'urgence sociale en somme !

Catherine BLANC-LANAUTE



Sommaire

Déclarations liminaire à la CAPD du 2 juin	p2-3
Sécu, notre patrimoine.....	p3-4
Déclaration au CTSD du 20 juin	p5
Bulletin	p6

DÉCLARATION LIMINAIRE À LA CAPD DU 6 JUIN 2017



SNUipp
FSU



SGEN
CFDT



SE
UNSA



SNUDI
FO

Les organisations syndicales SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SGEN-CFDT et SE-UNSA constatent aujourd'hui que plusieurs erreurs dans la saisie des bonifications pour raison médicale ou sociale, signalées jeudi et vendredi, n'ont pas été corrigées. Ceci entraîne des modifications d'affectation pour de nombreux collègues.

C'est pourquoi nous vous demandons, dans un premier temps, de corriger l'ensemble de ces bonifications, en appliquant les règles qui prévalent depuis des années : annulation de tous les vœux de zone pour les personnes ayant obtenu 50 points et bonification de tous les vœux précis et du premier vœu de zone, pour les collègues ayant obtenu 10 points.

Dans un second temps, vous voudrez bien nous communiquer les nouveaux fichiers après avoir fait retourner le logiciel et reconvoquer une CAPD pour validation des affectations de cette phase principale.

En cas de refus de votre part, vous porterez seuls la responsabilité d'un mouvement entaché d'irrégularités et de ses conséquences.

Nous vous demandons donc de retirer de l'ordre du jour le point 1 consacré au mouvement et de le traiter, en groupe de travail, à la fin de cette instance.

DÉCLARATION LIMINAIRE À LA CAPD DU 6 JUIN 2017



Madame la Secrétaire Générale,
mesdames et messieurs les membres de
la CAPD,

Notre déclaration liminaire initiale commençait par des remerciements pour les services et leur travail conséquent dans des délais serrés ; nous exprimions aussi notre satisfaction d'avoir été entendus par la Secrétaire Générale et ses collaborateurs, concernant la nécessité de faire retourner le mouvement suite aux erreurs de postes signalées entre mardi et mercredi.

C'était sans compter la journée chaotique du 1er juin, seule journée officielle de préparation pour les délégués du personnel, où de nouvelles erreurs importantes ont été découvertes dans la manière de bonifier des vœux pour raison médicale ou sociale. Nous avons essayé de joindre, à plusieurs reprises, les services de la DRH, mais le téléphone sonnait constamment occupé ; à l'entrée du CHSCTD de l'après-midi, Mme Amodio a voulu vous faire part de ces nouvelles anomalies, vous n'avez pas voulu l'entendre, arguant que vous en aviez eu connaissance par vos services et que les organisations syndicales étaient déjà en possession des nouveaux documents. Dans les faits, de nouveaux fichiers nous sont parvenus à 16h30 jeudi dernier, avec des corrections non encore effectives.

Nous n'avons pas d'autre choix que de refuser de siéger, pour vous donner un temps nécessaire pour intégrer toutes nos remarques et nous permettre aussi de procéder à de nouvelles vérifications minutieuses.

Nous ne comprenons absolument pas comment ont été octroyées cette année les bonifications médicales et sociales. Des vœux bonifiés et d'autres non, sans aucune logique apparente ; des directions bonifiées et d'autres non, des vœux de zone non annulés pour les personnes bénéficiant de 50 points, alors que cette règle n'a jamais été remise en question depuis plusieurs années...

Que s'est-il passé dans l'ajout manuel ? Aucune explication concrète n'a été donnée aux collègues ayant porté réclamation. On leur parle d'un courrier qu'elles n'ont jamais reçu ; le DRH nous répond : incompatibilité de postes avec certaines pathologies, information donnée pendant l'entretien par le médecin. C'est faux ! Comment pouvez-vous décider de la cohérence ou de l'incohérence de certains vœux, alors que vous nous dites ignorer la pathologie des collègues ? Nous demandons, une nouvelle fois, qu'un écrit du médecin soit remis aux personnes demandant des bonifications médicales ou sociales après entretien, stipulant son avis et les incompatibilités pointées. Aucune contestation ne sera alors possible et les collègues pourront faire leur mouvement en

toute connaissance de cause.

Le report de la CAPD au 6 juin, sans jour ouvrable et sans communication de fichiers retouchés, malgré de nombreux échanges le 2 juin, montre le peu de considération portée à nos collègues et révèle votre conception du paritarisme et du dialogue social. Quel mépris pour notre travail et notre rôle ! Quelle image donnez-vous de cette instance qui a pour objectif de valider un projet juste et transparent ? Nos collègues vont être informés, dès aujourd'hui, que le projet n'est pas correct. Nous soutiendrons toutes celles et tous ceux qui iront contester leur affectation au Tribunal administratif et demander l'annulation du mouvement.

Nous nous étions déjà exprimés lors du groupe de travail du 9 mai sur le nombre impressionnant de personnes n'ayant pas rempli les conditions de participation au mouvement. Au final, ce sont 29 collègues qui ont obtenu cette année un vœu de TR départemental. Nous demandons que soit donnée, pour toutes les personnes qui le souhaiteraient, la possibilité de voir ce poste basculer de titre définitif à titre provisoire.

Concernant l'évolution des statistiques sur le mouvement depuis 2015, nous constatons une dégradation de la mobilité : moins de mutés en phase principale, plus de maintiens sur postes et plus de sans

postes ont été constatés. Nous sommes inquiets des conséquences pour nos collègues en termes de conditions de travail et sommes confortés dans la légitimité de nos revendications maintes fois réitérées, à savoir une révision totale de l'architecture du mouvement et notamment de la hauteur des bonifications.

Quid des départs en formation CAPPEI, qui doivent être validés lors de la CAPN du 8 juin ?

Nous voulons avoir enfin une expression concernant les annonces ministérielles sur le dédoublement des classes de CP en REP + et la possibilité de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dès la rentrée 2017. Comment allez-vous prendre en compte ces orientations nationales ? Quelle incidence sur les postes de « plus de maîtres que de classes » et sur les postes de TR ? Quelle consultation des conseils d'école et respect des avis ?

Pour conclure : interrogation, incompréhension et colère, voilà ce que nous avons ressenti face à la situation actuelle. Mais une grande détermination également, car même s'il est dans l'air du temps de considérer que les droits des salariés sont de vieilles lunes à oublier le plus vite possible, pour l'heure, il y a encore des règles qui les protègent et tentent de leur garantir un traitement équitable.

LA SÉCU NOTRE PATRIMOINE

Il était une fois :

C'est dans l'enthousiasme qu'après la seconde guerre mondiale le Conseil National de la Résistance a mis en place la Sécurité Sociale, sous la houlette d'Ambroise Croizat. Six principes : un régime obligatoire, l'unicité, l'universalité, la solidarité, une gestion démocratique, le financement principalement par les cotisations issues de l'entreprise. Une philosophie : « À chacun selon ses besoins et de chacun selon ses moyens ».

	Comment fonctionnait la sécu?	Et aujourd'hui ?
Financement	Cotisations à la charge des salariés et des employeurs	Création d'impôts : CSG (1991) CRDS (1996) CASA : contribution de solidarité pour l'autonomie pour les retraités imposables
Gestion	Représentants des cotisants (2/3 salariés et 1/3 employeurs, puis 3/4, 1/4 jusqu'en 1967) dernières élections 1983. Présence de représentants de l'État	Renforcement du pilotage de l'État, contrôle par le Parlement. Désignation par l'État des représentants des organisations paritaires (1/2 salariés, 1/2 employeurs).
Domaines concernés	Une seule caisse couvrant tous les secteurs : l'unicité	1967, création de 3 branches : maladie, famille, vieillesse. Puis 4. Accidents du travail et maladies professionnelles
Taux de prise en charge branche santé	80% jusqu'en 1980	55% actuellement Création du forfait hospitalier. Participations forfaitaires (1€, 0,50€, 2€) depuis 2005 Déremboursement chaque année de nouveaux médicaments.* La souscription à des complémentaires est favorisée voire obligatoire (ANI).

*(ex : infiltrations pour lutter contre l'arthrose, traitements de l'ostéoporose...)

Comment les structures de santé se portent-elles aujourd'hui ?

Des lits sont fermés dans les hôpitaux, les déserts médicaux s'étendent. Le personnel est réduit. La prévention disparaît.

Vous aviez dit Sécurité sociale pour tous : à chacun selon ses besoins, de chacun selon ses moyens ?

Seulement 33% des soins bucco-dentaires pris en charge.

L'usager doit souscrire à une mutuelle ou assurance privée qui augmente chaque année et l'on voit fleurir des offres de sur-mutuelles. Ceux qui n'en n'ont pas les moyens renoncent aux soins. Le principe d'universalité est rompu.

La création de la CASA (pour les seuls retraités imposables) entraîne une ségrégation entre les classes d'âge et rompt le principe de solidarité.

Grâce à la CASA, j'ai pu m'acheter une nouvelle canne.

La santé n'est pas une marchandise !

En comparant les prix des chirurgiens, j'ai gagné 10 euros sur les dépassements d'honoraires.

Les prix des soins bucco-dentaires, des prothèses auditives ou lunettes ne sont soumis à aucun contrôle. Pour ces dernières, nous sommes 50% plus chers que nos voisins européens.

Les complémentaires et assurances privées s'engouffrent dans le vide laissé par la sécurité sociale. C'est pour elles une source de profit. Qu'elles soient « mutuelles » ou non, elles multiplient les offres de contrats en fonction de l'âge et du choix individuel de couverture souhaitée et font jouer la concurrence.

La protection sociale solidaire est en péril.

Des solutions

Si la notion de déficit n'est pas pertinente dans le cadre d'un service public, il est cependant nécessaire de maîtriser les coûts et de trouver de nouvelles ressources pour restaurer une protection sociale solidaire.

On ne peut impunément continuer à diminuer les cotisations des employeurs. De plus, une réduction du taux de chômage permettrait d'augmenter l'assiette des cotisations.

Mais d'ores et déjà des voix s'élèvent pour la mise en place d'une assurance maladie universelle : « Une réforme majeure peut être faite, à contre-courant de la pensée dominante, permettant à la fois d'améliorer la protection des Français et de réduire les dépenses : étendre l'assurance-maladie à l'ensemble des dépenses de santé, en incluant dans la sécurité sociale la couverture complémentaire » (M.Hirsh, D. Tabuteau « Le monde » du 3 janvier).

Frais de gestion de la sécurité sociale : 3,7%. Frais de gestion des complémentaires : 17 à 23%.
Source : IGAS

Utopie ou retour aux valeurs fondamentales ?

La sécu, c'est notre affaire à tous : jeunes, anciens, travailleurs, retraités, malades ou bien portants. Les projets d'Emmanuel Macron, dont l'augmentation de 1,7% de la CSG et la mise en concurrence des assurances, s'ils sont mis en oeuvre, accentueront encore le déclin de la protection sociale. Ensemble battons nous pour redonner à notre sécurité sociale les moyens de sa philosophie première.



Geneviève MOQUET et Élisabeth HEURTIER

DÉCLARATION LIMINAIRE AU CTSD DU 20 JUIN 2017



Madame la Secrétaire Générale, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD

En février, les mesures de carte ont entraîné la fermeture de 11 classes ; en juin, avec le projet proposé, le solde est à nouveau négatif de -10. Près de la moitié d'une dotation positive est donc consacrée à fermer des postes ! Et l'incertitude demeure pour encore 29 écoles. C'est une perspective de rentrée inquiétante pour de nombreuses écoles, même si les prévisions sur notre département s'orientent vers une baisse démographique légère de -136 élèves. Pour cette commission, alors que des repères d'ouverture ou de non fermeture sont atteints voire dépassés, vous décidez d'attendre pour un comptage à la rentrée dans plus d'une dizaine d'écoles. Comment allez-vous gérer ces situations si elles se confirment, ainsi que les augmentations dans l'été pour d'autres écoles, avec moins d'une dizaine d'ETP pour septembre ? Nous réaffirmons que la dotation n'est pas suffisante pour à la fois répondre à des directives ministérielles et travailler à une réduction visible des effectifs par classe. C'est pourtant une condition

indispensable pour faire réussir nos élèves et pour proposer une inclusion satisfaisante aux élèves à besoins particuliers, de plus en plus nombreux dans les classes.

Vous suivez les annonces gouvernementales de dédoublement des classes de CP en REP + avec l'ouverture de 9 postes pris sur la dotation. Vous le faites sans toucher au dispositif « plus de maîtres que de classes » et aux créations de postes de remplaçants. Nous pouvons en être satisfaits. Mais comment vont être pris en compte les effectifs hors CP dans ces écoles ?

Sans création de postes supplémentaires, ces 9 ETP vont également manquer à plusieurs écoles qui vont pâtir d'effectifs plus lourds.

La nouvelle répartition des TR nous interroge quant aux conditions de travail de ces personnels et à l'efficacité d'un tel regroupement en deux immenses sous-brigades.

La gestion, déjà difficile avec la carte actuelle, ne devrait pas s'améliorer avec une centralisation encore plus importante. Allez-vous faire déplacer et indemniser des enseignants à plus de 100 kms de leur école de rattachement ? Quelle anticipation possible pour les remplacements ponctuels ? Nous craignons une dégradation de la prise en charge des classes des enseignants absents.

Concernant les RASED, la formation repart doucement avec deux départs en E et en G. Nous espérons que cela se traduira, à la rentrée prochaine, par des créations conséquentes de postes. Les perspectives, nous l'avons pointé à plusieurs reprises, restent très préoccupantes à l'horizon 2020. Nous demandons une nouvelle fois que tous les réseaux du département soient complets.

Enfin, nous réitérons nos alertes concernant l'avenir scolaire de nos élèves les plus sensibles qui quittent le premier degré. Les élèves scolarisés dans les 82 ULIS écoles pourront-ils trouver leur place dans les 38 dispositifs ULIS collège déjà surchargés ? Les CM2 pré-orientés en SEGPA pour les écoles des secteurs des collèges de Saint Martin-le Vinoux, Villefontaine et La Mure devront-ils être affectés hors de leur collège de rattachement, faute de places suffisantes suite aux suppressions de postes de Professeurs des Écoles spécialisés dans ces établissements au cours de ces deux dernières années scolaires ?

Pour terminer, nous voulons exprimer notre soutien à tous les personnels du collège Lucie Aubrac, aux élèves et à leur famille. La FSU sera à leur côté dans leurs démarches. Nous nous interrogeons plus particulièrement pour ce CTSD sur l'orientation des élèves de CM2 des écoles du secteur.

SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle -
Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : snu38@snuipp.fr

Directrice de la publication : Gabrielle Beyler - Mise en page : Isabelle Amodio - Imprimé par nos soins - Commission paritaire : 0321S
07760 - Dépôt légal juillet 2017

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au
SNUipp Isère.

